

REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE DOSSO

COMMUNE RURALE DE TOMBO KOAREY2 (Sakadamna)

Délibération N° 01/CR/SK DU 24/04/2022

Portant Adoption de la Réactualisation du PDC

LE PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune rurale de Tombokoarey2 (Sakadamna) régulièrement constitué et réuni en séance publique des 22,23 et 24 Avril 2022 dans la salle habituelle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur HAROUNA NANI Maire de la commune,

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste émergée de présence, jointe du procès-verbal de la séance.

Vu La constitution du 25 Novembre 2010 ;

Vu la loi n°98-30 du 14 Septembre 1998, portant création des départements et fixant leurs limites et le nom de leurs chefs-lieux

Vu la loi n°2008-42 du 31 Juillet, relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger, modifié par l'ordonnance N°2010-53 DU 17 Septembre 2010 ;

Vu la loi N°2002-014 du 11 Juin 2002, portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux ;

Vu l'ordonnance n°2010-054 du 17 Septembre 2010, portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger ;

Vu le Jugement N°02/2021/TGI/DO/ME DU 24 Avril 2021 portant validation des résultats définitifs des élections municipales du 13 Décembre 2020 ;

Vu la Délibération N°02/CR/SK du 29 Avril 2021 portant installation officielle du Conseil Municipal ;

Vu la Délibération N°03/CR/SKNA du 29 Avril 2021 portant élection du Maire et de ses deux(2) adjoints ;

Vu Le procès-verbal de la quatrième session ordinaire du Conseil Municipal au titre de l'année 2021 :

Après avoir délibéré par quinze (15) voix pour, zéro (0) contre et zéro (0) abstention

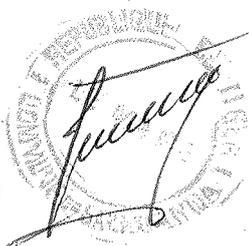
DELIBERE

Article 1^{er} : La Réactualisation du PDC est adoptée

Article 2 : La présente délibération sera publiée et communiquée partout ou besoin sera

Ampliatiions :

-MISP/ARC.....1
-Préfet Dosso.....1
-Membres.....20
-Chrono.....1



LE PRESIDENT

HAROUNA NANI